



# LA MARNE OUVRIERE

Organe officiel de l'Union des Syndicats CGT de la Marne - Rédaction/Administration -

15, bd de la Paix - 51058 REIMS Cedex - Tél. : 03.26.88.23.04 - Directeur de la Publication : Ghislain BRIDE

N° 460 Juillet-Août 2022 CPPAP 1224 S 06066 - Imprimé par nos soins - Prix 0,50 €

Retrouvez toutes les actualités sur le site de l'UD : [www.udcgt51.fr](http://www.udcgt51.fr)

## Édito...

Sans surprise pendant l'été, les groupes politiques Renaissance, LR et le RN se sont unis pour défendre les intérêts du capital et valider les orientations présidentielles en adoptant la loi sur le pouvoir d'achat. Pour la CGT, celle-ci ne reconnaît nullement les qualifications, ni les compétences des travailleurs et ne répond pas à l'intérêt général du monde du travail.

En effet, ce gouvernement choisi de continuer à accompagner les entreprises vers le versement de prime ponctuelle, exonérée de cotisation sociale, plutôt que de favoriser des augmentations générales des salaires. Ces choix vont bien finir par tuer notre système de protection sociale.

Dans la même lignée, ils offrent aux salariés la possibilité de se faire rémunérer leurs jours de RTT : pour la CGT, c'est une régression sociale qui remet en cause la durée légale du temps de travail et donc les 35H alors qu'au sein des entreprises, nous revendiquons les 32H pour travailler moins, mais mieux et toutes et tous (zéro chômeur). Il est clair que ce gouvernement se moque de l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle des salariés.

La Commission Mixte Paritaire n'a pas fait le choix de procéder à une réelle revalorisation du SMIC à savoir au-dessus du dispositif légal en impliquant notamment la hausse de tous les minima de branche. 90% sont passés en dessous du SMIC depuis le 1er août dernier. Pour la CGT aucun minima de branche ne peut être en dessous du SMIC.

Dans le tableau des « grands gagnants » de cette loi, il y a aussi les agents de la fonction publique qui se voient octroyer une augmentation de 3,5% de la valeur du point d'indice après 10 années de gel de celui-ci ! N'oublions pas les retraités qui se sont vus

octroyer une revalorisation de 4% de leur pension en août, avec un rétroactif depuis le mois de juillet : même là il y a eu un trou dans la raquette car ils devront attendre septembre.

Suite à tous ces cadeaux que nous offre ce gouvernement, nous nous rendons bien compte que cette loi est vraiment antisociale, d'autant plus quand on observe l'inflation qui est déjà à 6,1 % et qui devrait finir à 10% en fin d'année.

Dans le même temps, d'autres se portent très bien, surtout du côté des géants du CAC 40 où les profits entre 2020 et 2021 ont quadruplés.

DÉPOSÉ LE 19 AOÛT 2022



Face à toutes ces injustices, nous invitons tous les salariés à s'organiser dans les entreprises pour réclamer la réouverture de NAO afin d'obtenir une meilleure répartition des richesses, mais aussi toute la population (actifs, retraités, privés d'emploi, etc.) à rejoindre toutes les actions qui seront organisées sur le département avec un seul mot d'ordre : HALTE A LA VIE CHÈRE !

**Ghislain BRIDE**  
Secrétaire Général Adjoint

## Sommaire

- > **Page 1 :**
  - *Edito*
- > **Page 2 :**
  - *NAO réussies chez Marjot*
  - *Champagne Martel*
  - *Alstom en danger à Reims*
- > **Page 3 :**
  - *Création d'un nouveau syndicat*
  - *Congrès FAPT CGT 51*
  - *Formations CGT dans la Marne*
- > **Page 4 :**
  - *Tract inauguration foire de Châlons*
- > **Page 5 :**
  - *Tract journée d'action du 29/09/2022*



d'une Délégation de Service Public, c'est-à-dire qu'elle a résilié un type de contrat pour en signer un autre similaire dans quelques mois.

Le combat continue donc pour les salariés d'Alstom Reims pour assurer leur avenir dans le futur cahier des charges.



Béatrice le Perrun

### Création d'un nouveau syndicat CGT

Félicitations et bienvenue au camarades de la CGT GSF ARIANE de Châlons-en-Champagne qui ont décidé de s'organiser collectivement et d'être formés et accompagnés par notre organisation syndicale !

Ghislain Bride

### Congrès FAPT CGT 51

Le syndicat CGT FAPT de la Marne a tenu son congrès les 13 et 14 juin derniers, à la maison des syndicats de Châlons en Champagne. Le thème du congrès était la syndicalisation, mais le rapport d'ouverture a amené des thèmes aussi variés que les soulèvements populaires dans le monde en 2020 et 2021, le combat contre les idées d'extrême droite, le féminisme, la sous-traitance, la campagne salaire, le droit à la communication... Autant de sujets qui ont permis aux congressistes de débattre tout du long de ce congrès.

La nouvelle CE fraîchement élue a reconduit Christelle Tonneillier à la tête du syndicat pour poursuivre les résolutions engagées.

Extraits du rapport d'introduction : Alors osons la syndicalisation, osons parler aux salariés quels qu'ils

soient, quels que soient leurs statuts et leurs entreprises. Si nous voulons mettre le syndiqué au cœur de notre fonctionnement et lui permettre de mettre en œuvre notre démarche revendicative. Il est vital que nous changions nos pratiques syndicales. Le syndicat départemental ne peut pas reposer seulement sur quelques camarades, sur le secrétariat, voire même sur le secrétaire général. Et ce n'est pas par manque de moyen, il faut des têtes et des bras.

Laissons de côté les directions et allons voir les salariés, syndiquons-les, plus nombreux, nous serons plus forts et les directions n'auront pas d'autres choix que d'entendre.

CGT FAPT 51

### Formations CGT dans la Marne

#### Stages organisés par les Unions Locales

##### Niveau 1

##### Reims :

- \* Du 12 au 16 décembre 2022

##### Epernay :

- \* Du 10 au 14 octobre 2022

##### Elus et mandatés

##### Reims :

- \* Du 21 au 25 novembre 2022

##### Fiche de salaire

##### Reims :

- \* Du 3 au 4 novembre 2022

#### Stages organisés par l'Union Départementale

##### Niveau 2—1ère partie

##### Reims :

- \* Du 24 au 28 octobre 2022

##### Epernay :

- \* Du 14 au 18 novembre 2022

##### Accident du travail / Maladie professionnelle

##### Reims :

- \* Du 19 au 23 septembre 2022
- \* Du 21 au 25 novembre 2022

##### CSE

##### Reims :

- \* Du 10 au 14 octobre 2022

##### Module Référent-e harcèlements sexuels et agissements sexistes au CSE

##### Reims :

- \* Le 15 décembre 2022
- \* Le 20 décembre 2022

La formation syndicale: un droit et un outil pour la construction syndicale !  
Inscrivez-vous !



## Tract pour l'inauguration de la Foire de Châlons en Champagne le Vendredi 2 septembre 2022



# Halte à la vie chère !

## Mot d'ordre du rassemblement devant la foire de Châlons

Il faut mettre d'urgence en place de véritables mesures pour contrer la perte du pouvoir d'achat, qui par une inflation devenue folle depuis l'été 2021, entraîne de graves conséquences pour les familles qui ont des difficultés à remplir leur frigo, à se déplacer, à profiter de loisirs et partir en vacances.

Les mesures votées à l'assemblée nationale en juillet dernier sont très nettement insuffisantes, voire insignifiantes, l'effort patronal doit être beaucoup plus important, il y a urgence et de l'argent il y en a !

Les grands groupes du CAC 40 regorgent de profits par dizaines de milliards d'euros, les patrons se gavent sans restriction ni pudeur, augmentant leur salaire de façon spectaculaire (+ 60 % depuis 2019), alors que sur la même période le SMIC a pris à peine 10 %.

De plus, il est loin d'être la référence salariale pour un grand nombre de travailleurs. Le SMIC n'a pas d'impact sur les salaires légèrement supérieurs, il n'a pas d'impact sur l'évolution du point d'indice des fonctionnaires, ni sur les conventions et accords de branches professionnelles.

Voici quelques exemples parmi les 90% de branches professionnelles lésées :

Taux horaire SMIC au 01/08/2022	Branche professionnelle	Taux horaire	Ecart en %	Perte mensuelle
11,07 €	Grande distribution	10,54 €	- 5,03 %	86,40 €
	Restauration collective	10,57 €	- 4,73 %	80,35 €
	Service à la personne	10,25 €	- 8,00 %	121,27 €
	Coiffure	10,63 €	- 4,14 %	66,71 €
	Cafétaria	10,27 €	- 7,79 %	124,30 €
	Tourisme social	10,31 €	- 7,37 %	115,42 €

## Ce constat pousse la CGT à porter les revendications suivantes :

- 1) Le SMIC à 2 000,00 € brut
- 2) L'égalité professionnelle et salariale femme/homme
- 3) La reconnaissance des diplômes dès l'embauche
- 4) L'indemnité de chômage à la hauteur du SMIC
- 5) Le niveau minimum des pensions de retraite à 2 000,00 €
- 6) L'allocation autonomie pour les étudiants, ainsi que pour les apprentis
- 7) L'encadrement à la baisse des loyers
- 8) La TVA à 5,5 % sur les produits de 1<sup>ère</sup> nécessité et l'énergie
- 9) La baisse des prix du carburant

Pour soutenir toutes ces revendications,  
venez manifester le **vendredi 2 septembre 2022**  
devant la **foire de Châlons dès 9h30**.

Tract pour la journée d'action du 29 septembre 2022



# 15, 32, 60

## LES NUMÉROS GAGNANTS

### POUR LE PROGRÈS SOCIAL



#### 15 € DE L'HEURE QUI PROFITENT À TOUS !

##### Tout augmente sauf les salaires !

Et avec l'inflation, qui, à fin juillet est de 6,10 %, la situation d'un très grand nombre de salariés se dégrade, le pouvoir d'achat baisse.

La CGT propose un taux horaire du SMIC à 15€/h pour répondre aux besoins élémentaires incompréhensibles : se nourrir, se loger, se soigner.

Augmenter les salaires, c'est non seulement améliorer immédiatement les conditions de vie de chacun, mais aussi alimenter le pot commun de notre système de protection sociale, indispensable tout au long de la vie :

**Santé, Retraite, Assurance Chômage.**



#### 32 HEURES QUI PROFITENT À TOUS !

##### 2 000 € PAR MOIS POUR 32 HEURES PAR SEMAINE

Les 32 heures sans perte de salaire, c'est possible, c'est bénéfique et c'est urgent !

En effet, les avantages économiques et sociétaux de la réduction du temps de travail sont connus :

- ⇒ elle contribue à créer directement des emplois nécessaires à la satisfaction des besoins, des emplois de qualité, qualifiés et correctement rémunérés. (+350 000 emplois directs au moment du passage aux 35 heures),
- ⇒ elle améliore la santé et la productivité des salariés,
- ⇒ elle permet à toutes et à tous d'accéder, sur le temps de travail, à la formation professionnelle tout au long de la carrière,
- ⇒ elle permet de créer les conditions de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, ainsi que l'égalité dans l'articulation entre vie professionnelle et vie privée,

⇒ elle permet aux salariés de disposer des temps nécessaires pour s'investir sous différentes formes dans la vie de la cité

⇒ elle permet enfin de révolutionner la manière de travailler, de se déplacer, de produire et de consommer, pour répondre à l'urgence de la mise en œuvre d'une nouvelle logique de développement respectueuse de la planète et garantissant aux générations d'aujourd'hui et de demain la satisfaction de leurs besoins.



#### 60 ANS QUI PROFITENT À TOUS !

Plus que jamais, la CGT défend la garantie d'un droit légal de départ à la retraite à 60 ans, avec une pension à taux plein qui ne doit pas être inférieure au SMIC.

Ce dernier doit être porté à 2 000,00 € brut.

Rappelons que les retraités ont perdu entre 10 et 12 % de leur pouvoir d'achat en 15 ans, soit un mois de pension par an. Ce retour à une retraite à 60 ans constitue une mesure de justice sociale.

En effet, on constate que près d'un actif sur deux n'est plus en emploi à 60 ans, car ils sont poussés vers la sortie par les employeurs les considérant comme moins productifs ou trop chers.

En outre, la différence d'espérance de vie entre les plus riches et les plus pauvres peut atteindre treize ans.

Quant à l'espérance de vie en bonne santé, c'est-à-dire sans être malade ou physiquement diminué, est inférieure à 64 ans.

Le sens du progrès, c'est de travailler moins longtemps et vivre une retraite en bonne santé.

**Préparons dès aujourd'hui une journée d'action à la hauteur de nos revendications**

**POUR GAGNER LE PROGRÈS SOCIAL, TOUTES ET TOUS EN GRÈVE,**

**LE 29 SEPTEMBRE 2022**

**100 % DES GAGNANTS ONT TENTÉ LEUR CHANCE**



Militants - Adhérents  
— entre —  
**VOUS**  
— et —  
**nous**  
*un lien*  
**indissociable**



[partenariat@macif.fr](mailto:partenariat@macif.fr)



Essentiel pour moi

MACIF : MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Fied de Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°2103371860HQ. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque.